

Décision DEC111675DR11
portant nomination de Mme Brigitte BOIS
agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC110300DR11 du 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement l'unité propre de recherche n°5820

Vu la décision n° DEC110300DR11 du 1er janvier 2011 nommant Monsieur Pascal DUMONTIER directeur de l'unité de recherche n° 5820

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27 avril 2010

Considérant que Mme Brigitte BOIS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31 mars 2011 et du 19 au 21 avril 2011

Article 1

Mme Brigitte BOIS, TCN
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5820 à compter du 1^{er} mai 2011

Mme Brigitte BOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO Mme Brigitte BOIS, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 27 avril 2011
Le directeur de l'unité CERAG
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'UPMF